

17

## LEUR PROJET POUR LES CHÔMEURS

## LA DÉGRESSIVITÉ DES INDEMNITÉS CHÔMAGE

### CE QUE VEUT FAIRE LA DROITE

Sous prétexte de « lutter contre le chômage » et de réduire le déficit de l'assurance chômage, la droite s'en prend en réalité aux chômeurs **en prévoyant de rendre dégressives les allocations chômage.**

#### » LES CHÔMEURS VERRAIENT LEURS ALLOCATIONS DIMINUER



» LA DÉGRESSIVITÉ POURRAIT ÉGALEMENT S'APPLIQUER AUX AIDES SOCIALES EN CAS DE REFUS D'EMPLOIS OU DE FORMATION

### POUR VOUS CE SERAIT



#### » L'APPAUVRISSEMENT DES CHÔMEURS LES PLUS FRAGILES

» De fait, **la dégressivité pénaliserait surtout les chômeurs longue durée qui sont peu employables** (non-qualifiés, seniors...): ils représentaient près de 44 % des inscrits à Pôle emploi en septembre 2016.

» Cela revient à leur faire payer leur fragilité sur le marché de l'emploi !

» Le montant moyen de l'allocation de retour à l'emploi étant de 1058 €, **l'application de la dégressivité conduirait à ramener cette allocation à :**

AU BOUT DE 12 MOIS	847€
AU BOUT DE 18 MOIS	678€

» Le seuil de pauvreté est, en France, de 1008€: **le projet de la droite consiste donc à jeter dans la pauvreté des travailleurs fragilisés.** Pourtant, ces personnes, lorsqu'elles étaient dans l'emploi, ont cotisé pour bénéficier de cette prestation de solidarité. Ce n'est donc pas un avantage indu, mais le fruit de leur travail et de celui de toute la collectivité.



#### » AUCUN EFFET SUR LE CHÔMAGE

» La comparaison internationale le démontre, la dégressivité des aides n'a pas d'impact sur l'évolution du taux de chômage :

» Les pays européens appliquant la dégressivité (notamment l'Espagne, le Portugal, l'Italie, la Belgique, les Pays-Bas et la Suède) ont connu les mêmes évolutions au niveau de leur taux de chômage que la France.



#### » UN DÉFICIT INCHANGÉ VOIRE AGGRAVÉ POUR L'ASSURANCE CHÔMAGE

» Le régime général de l'assurance chômage, celui des chômeurs indemnisés à la suite d'une rupture de CDI, est aujourd'hui excédentaire.

» Les 4 milliards € de déficit annuel de l'UNEDIC sont dus notamment au coût de l'indemnisation des chômeurs en fin de CDD et de missions d'intérim.

» C'est bien le recours abusif aux contrats précaires (CDD, Interim...) qui coûte le plus cher aujourd'hui à la collectivité. Or, ces contrats précaires risquent de se multiplier un peu plus avec la dégressivité qui contraindra les chômeurs à accepter n'importe quel emploi.

» Cela risque d'accroître le déficit de l'UNEDIC au lieu de le réduire !

## ILS L'ONT DÉJÀ TENTÉ



### » LA DÉGRESSIVITÉ A DÉJÀ EXISTÉ EN FRANCE

- ▶ Entre 1986 et 1992, il existait deux paliers avant d'atteindre l'allocation de fin de droits.
- ▶ Puis, entre 1992 et 2001, une allocation unique dégressive a été mise en place.



### » POURTANT, CETTE DÉGRESSIVITÉ N'A PAS EMPÊCHÉ LE TAUX DE CHÔMAGE DE PROGRESSER :

- ▶ Il est passé de 9% en 1986 à 9,4% fin 1992 après des variations importantes.
- ▶ Après la mise en œuvre de la dégressivité en 1992, il est monté à 10,9% en 1997.



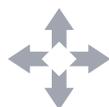
» C'EST ENTRE 1999 ET 2002 QUE LE TAUX DE CHÔMAGE A DIMINUÉ SOUS L'EFFET D'UNE FORTE CROISSANCE, DU PARTAGE DU TEMPS DE TRAVAIL ET DE LA CRÉATION DES EMPLOIS JEUNES :

- ▶ Ce sont bien les variations de l'activité économiques qui ont fait évoluer le taux de chômage lors de cette période et non la dégressivité de l'allocation.

» D'ailleurs, la dégressivité a été abandonnée en 2001 suite au peu d'effets constatés sur la réduction du taux de chômage.



## CE QUE NOUS AVONS FAIT



» LE GOUVERNEMENT A CHOISI D'ORIENTER SA LUTTE CONTRE LE CHÔMAGE AUTOUR DE QUATRE AXES :

- ▶ La mise en place de :



### EMPLOIS D'AVENIR

→ POUR PERMETTRE AUX JEUNES NON QUALIFIÉS D'ACCÉDER AU MONDE DU TRAVAIL

- ▶ L'amélioration de la :



### COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES ET DE L'ÉCONOMIE

→ POUR RELANCER L'ACTIVITÉ AVEC LE CICE (taux de marges de entreprises passant de 27,7% en 2013 à 32,1% en 2016)

→ POUR FINANCER DE NOUVEAUX INVESTISSEMENTS AVEC LA CRÉATION DE LA BANQUE PUBLIQUE D'INVESTISSEMENT (2,3Mds d'euros de prêts garantis en 2015).

- ▶ La mise en place :



### D'AIDES SPÉCIFIQUES À L'EMBAUCHE POUR LES PME

→ 800 000 RECRUTEMENTS ONT ÉTÉ POSSIBLES GRÂCE AU DISPOSITIF « EMBAUCHE PME ».

- ▶ Le renforcement de la :



### FORMATION PROFESSIONNELLE DES CHÔMEURS

grâce au plan 500 000 formations supplémentaires.



» DANS LE MÊME TEMPS, LA PROTECTION FACE AU CHÔMAGE ET L'INCITATION À REPRENDRE UN EMPLOI A ÉTÉ RENFORCÉE, SANS APPAUVRIR NI CULPABILISER LES PERSONNES EN RECHERCHE D'EMPLOI, AVEC :

- ▶ La mise en place de :



### « DROITS RECHARGEABLES » À L'ASSURANCE CHÔMAGE

désormais, lorsqu'un demandeur d'emploi reprend une activité alors qu'il pouvait encore bénéficier d'allocations pendant plusieurs mois, celles-ci ne sont pas « perdues » mais reportées sur un compte et utilisables au cours d'une prochaine période d'inactivité.

▶ Le chômeur n'est plus « pénalisé » pour avoir fait le choix de la reprise d'emploi et pris un risque.



» ET CE TRAVAIL DU GOUVERNEMENT PORTE SES FRUITS :

- ▶ Sur les 9 premiers mois de l'année 2016, le chômage a baissé de 90 000 inscrits : UNE BAISSÉ SANS PRÉCÉDENT DEPUIS 2008 !